



Engagement de la direction au système PEFC

Exploiter les ressources naturelles tout en assurant leur renouvellement, tel est l'un des principes du développement durable.

Consciente de l'impact de ses activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, la société STABILAME s'est engagée dans une démarche visant à garantir que ses approvisionnements de bois sont issus des forêts durablement protégées en se fondant sur le référentiel PEFC

Le référentiel PEF (Programme for the Endorsement of Forest Certification), est un certificat forestier dont l'objet est la bonne gestion des forêts. Le PEFC nous assure que le bois qui a servi à la fabrication des maisons ou autres produits connexes provient de forêts aménagées de façon responsable sur le plan environnemental et social.

En attestant que ses produits sont certifiés PEFC, STABILAME garantit que les bois entrant dans la composition des maisons et produits connexes ont été tracés depuis la coupe du bois d'une forêt certifiée jusqu'au produit fini.

Pour la mise en œuvre du fonctionnement selon les systèmes PEFC, la direction s'engage à :

- A privilégier l'achat de bois certifié PEFC et/ou recyclée certifiée PEFC ;
- A assurer à ses consommateurs que les maisons sont fabriquées avec du bois issus de forêts bénéficiant d'une gestion respectant les principes du développement durable ;
- Faire appliquer les dispositions permettant de répondre aux exigences des référentiels PEFC ;
- Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC.

Afin de garantir la conformité de notre système par rapport aux référentiels PEFC, notre organisation est régulièrement vérifiée par un organisme certificateur et le responsable de la chaîne de contrôle est chargé du suivi du système et du droit d'usage de la marque.

Fait à Mariembourg, le 02 octobre 2023


Laurent Riche
Administrateur délégué